CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS

FORMATION

DROIT DES SUCCESSIONS EN PRATIQUE

JEUDI 12 MAI 2022 (14 h / 17 h)

Maison de l'Avocat de Paris
11 Rue André-Suarès, 75017

Formation Continue
3 h en présentiel

Droits d'inscription susceptibles d'être pris en charge par le FIFPL (équivalent : 125 €)

CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS

JEUDI 12 MAI 2022
Maison de l'Avocat de Paris
11 Rue André-Suarès, 75017

Le droit des successions en pratique

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le règlement d'une succession, sans jamais oser le demander !

Objectifs :
- ☐ développer une compétence spécifique.
- ☐ Actualiser ses connaissances et renforcer sa pratique.

Compétences visées : Droit des successions

Public : Avocats

Pré-requis : Détenteur du CAPA

Méthodologie : session plénière – débat avec les intervenants – cas pratique

Questionnaires et distribution des supports en fin d'intervention

Evaluation : Questionnaire avant la formation, QCM et retours post-formation

Places limitées : Inscription obligatoire

3h en présentiel de formation
pour les professionnels libéraux concernés par l'obligation de formation continue
Programme crée le 15/04/2022 et modifié le 28/04/2022 - Version définitive

Inscriptions avant le 10/05/2022

CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS

Programme abordé pendant la formation du JEUDI 12 MAI 2022 de 14h00 à 17h00

14h00 : Accueil des participants

14h00-14h30 : Introduction : Rappels théoriques sur le règlement des successions

14h30-15h30 : <u>Le déroulement des opérations chez le notaire</u>
Observations liminaires
L'ouverture de la succession
La dévolution successorale
Les options ouvertes aux héritiers
L'administration de la succession
La déclaration de succession

15h30-16h30 : <u>Cas pratique : Le projet d'état liquidatif</u>
Détermination des héritiers réservataires et de leurs droits
Masse de calcul de la quotité disponible et de la réserve
Imputation des libéralités
Droits des parties actualisés au jour du partage

16h30-17h00 : Questions/réponses

FORMATION

CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : .....Prénoms : .....

Date de naissance : ..... Lieu (dépt) : .....

Barreau : ..... N° SIRET : .....

Numéro URSSAF : .....

Spécialité(s) : .....

Domaine(s) d'activité(s) : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

E-mail : .....

FORMATION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PRISE EN CHARGE PAR LE FIF-PL AU TITRE DES FORMATIONS COLLECTIVES SUR VOTRE BUDGET « FORMATION »
(inscription obligatoire)

PRISE EN CHARGE FIF-PL : Pour valider la formation et la prise en charge par le FIF-PL, il sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence au début de chaque session de formation (matin et après-midi en cas de formation sur la journée), seuls les émargements font foi pour comptabiliser les heures suivies et de fournir la photocopie de votre attestation URSSAF 2021 (Contribution au Fonds d'Assurance Formation (FAF) pour activité en 2020) ou de l'attestation URSSAF 2022 (Contribution au Fonds d'Assurance Formation (FAF) pour l'activité 2021).